

Commission : Discipline
Date : 6 décembre 2018

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité Directeur du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Compétition	Date du match	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	25.11.2018	SOYAUX AS	2 matches de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire de la FFF	Joueur	10.12.2018	37€
D1	01.12.2018	VILLEBOIS HB	2 matches de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire de la FFF	Joueur	03.12. 2018	37€
D1	01.12.2018	BAIGNES US	5 matches de suspension	Art. 6 et 1.4 du Barème Disciplinaire de la FFF	Joueur	03.12. 2018	50€
D2	01.12.2018	PORTUGAIS ANG.	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire de la FFF	Joueur	03.12. 2018	37€
D3	02.12.2018	RUELLE OFC	4 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire de la FFF	Joueur	03.12. 2018	37€
D3	01.12.2018	CHAZELLES/BUNZAC FC	5 matches de suspension	Art. 13.1 et 1.4 du Barème Disciplinaire de la FFF	Joueur	03.12. 2018	50€
D3	01.12.2018	CHAZELLES/BUNZAC FC	2 matches de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire de la FFF	Joueur	03.12. 2018	37€
D3	01.12.2018	BEL AIR AS	Suspension à titre conservatoire	A préciser ultérieurement	Joueur	03.12. 2018	A déterminer
D4	02.12.2018	MA CAMPAGNE ANG. US	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire de la FFF	Joueur	03.12. 2018	37€
D4	24.11.2018	St YRIEIX AS	5 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire de la FFF	Joueur	10.12. 2018	50€

JURIDICTIONS

RELEVÉ DE DECISION**SAISON 2018-2019**

D4	24.11.2018	St YRIEIX AS	3 mois de suspension	Art. 8 du Barème Disciplinaire de la FFF	Dirigeant	10.12. 2018	50€
D4	01.12.2018	ROULLET FC	2 matches de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire de la FFF	Dirigeant	10.12. 2018	37€

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le [lien](#).

Le Président : Pierre LARROUY
Le Secrétaire : Marcel BUISSON